

PROJET DE RESOLUTIONS AU TITRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PROJET DE RESOLUTIONS AU 7 AVRIL 2021

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2020, les approuve dans toutes leurs parties et approuve les comptes et le bilan de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces Rapports.

Cet exercice clos le 31 décembre 2020 se solde par un bénéfice net de 7 420 997 114 F CFA après paiement de l'impôt sur les bénéfices de 1 212 525 600 FCFA.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus à tous les membres du Conseil d'Administration pour leur gestion et pour les actes accomplis par eux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE et à l'article 45 de la loi portant réglementation bancaire, approuve sans réserve lesdits rapports.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne décharge aux Commissaires aux comptes pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice 2020.

TROISIEME RESOLUTION

Selon les propositions du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, approuve l'affectation suivante du bénéfice net de l'exercice :

<u>RUBRIQUES</u>	<u>En F CFA</u>	
Résultat 2020	7 420 997 114	
Report à Nouveau antérieur	0	
Réserves légales		1 113 149 567
Dividende		6 006 000 000
Réserves facultatives		301 847 547
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>7 420 997 114</b>	<b>7 420 997 114</b>

#### QUATRIEME RESOLUTION

En application de la précédente résolution, l'Assemblée Générale décide que, après règlement à l'Etat de l'Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM) au taux de 7% sur le dividende brut de 462 F CFA, il sera effectivement versé aux actionnaires un dividende net d'impôt correspondant à une rémunération de 429,66 F CFA par action de 1 000 F CFA. Le paiement de ce dividende s'effectuera à compter du 6 mai 2021 auprès des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation domiciliataires des titres.

#### CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le montant de 76 000 euros, soit 49 852 732 de F CFA au titre des indemnités de fonction à payer aux Administrateurs pour l'année 2021.

#### SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Amine BOUABID arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de le renouveler pour une durée d'un (1) an.

Son mandat arrivera à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

#### SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie, du présent procès-verbal constatant ses délibérations à l'effet d'accomplir tous dépôts, publicités et formalités légales.